

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 mai 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Solange BIAGGI représentée par Monique CORDIER - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par René BACCINO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Sandra DALBIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Sophie CELTON représentée par Georges ROSSO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Emilie DOURNAYAN - Jean-Claude DELAGE représenté par Frédéric COLLART - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Claude VALLETTE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Paule JOUVE représentée par Christian JAILLE - Nathalie LAINE représentée par Marlène PREVOST - Dany LAMY représenté par Jeanne MARTI - Marc LOPEZ représenté par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Maxime TOMMASINI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PADOVANI représenté par Richard FINDYKIAN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Didier PARAKIAN représenté par Josette VENTRE - Christyane PAUL représentée par Nathalie FEDI - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Muriel PRISCO représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier ZANINI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick VILORIA représenté par Jean ROATTA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Jean-Pierre BAUMANN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Métropole Aix-Marseille-Provence  
VECO 004-224/19/CT

**Signé le 14 Mai 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019**

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 004-224/19/CT**

### **■ Approbation de l'avenant n°3 à la convention avec la SPL La Ciotat Shipyards, relative au financement du Plan Stratégique à Long Terme sur le Domaine des Industries et Activités Maritimes de la Ciotat**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPEATSV 19/17252/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Par délibération n° DEV 013-378/11/BC du 8 juillet 2011, la Communauté Urbaine Marseille Provence a approuvé une convention de partenariat avec la SPL Semidep Ciotat, devenue SPL La Ciotat Shipyards, pour le financement du Plan Stratégique à Long Terme (PLT) sur le Domaine des Industries et des Activités Maritimes de la Ciotat.

Ce Plan stratégique à Long Terme (PLT), lié à la reconversion du site des chantiers navals de la Ciotat, repose sur un partenariat entre les acteurs privés du site et les collectivités territoriales engagés à soutenir ce développement.

La convention n°11/1351, signée le 23 septembre 2011, fixe les modalités de financement de ce Plan stratégique à Long Terme et de versement des participations des différentes collectivités, dont l'objet est de renforcer les infrastructures portuaires pour accueillir plus de yachts et d'activités sur le site.

Ce Plan Stratégique à Long Terme avait également pour objectif de permettre d'atteindre un doublement du nombre des entreprises accueillies, un doublement du chiffre d'affaires réalisé (de 50 millions à 100 millions d'euros) et un doublement de l'emploi (de 500 à 1 000 emplois).

Un premier avenant à cette convention a été approuvé par délibération n°DEV 002-031/12/BC en date du 13 février 2012, pour tenir compte de l'état d'avancement de l'opération et du réajustement du calendrier des dépenses, conduisant ainsi à la fixation de nouvelles modalités de versements de la participation pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Par délibération n°DEV 003-704/13/CC en date du 31 octobre 2013, un avenant n°2 à la convention a été approuvé pour tenir compte des évolutions réglementaires européennes en matière de financement public et modifier les dépenses d'entretien et de réalisation des infrastructures dites « de base ».

Les financements publics portent essentiellement sur les travaux de construction et d'aménagement de la Grande forme, aujourd'hui finalisés, et sur le confortement des quais du port vieux. Ces derniers, actuellement en cours de réalisation, ont été estimés dans le plan de financement à 650 000 euros HT.

Il a toutefois été découvert, lors de la phase préparatoire, des travaux imprévus liés à une faiblesse structurelle des quais qui ont engendré des coûts supplémentaires pour un montant de 209 000 euros HT.

**Signé le 14 Mai 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019**

Ces travaux qui relèvent des équipements de base, font l'objet d'un financement croisé de la part des collectivités, dont la participation représente pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, 26.67%.

En fonction de la clé de répartition des collectivités, la Métropole s'est déjà engagée à verser à la SPL Ciotat Shipyards une subvention de 3 370 000 euros HT. Ces travaux complémentaires imprévus portent le montant de cette subvention à 3 426 000 euros HT, soit une subvention complémentaire de 56 000 euros HT.

Le présent avenant a pour objet d'acter cette participation complémentaire pour le financement de ces travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°DEV 002-261/11/CC du 28 mars 2011 du Conseil de Communauté, portant création et affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 5.007.000 euros ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération n° DEV 013-378/11/BC du 8 juillet 2011, relative à l'approbation d'une convention avec la SPL Semidep Ciotat pour le financement du Plan stratégique à Long Terme sur le Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat ;
- La délibération n°DEV 002-031/12/BC du 13 février 2012, relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la SPL Semidep Ciotat pour le financement du PLT ;
- La délibération n°DEV 003-704/13/CC du 31 octobre 2013, relative à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention avec la SPL Semidep Ciotat pour le financement du PLT ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que la convention n°11/1351, signée le 23 septembre 2011, fixe les modalités de financement de ce Plan stratégique à Long Terme et de versement des participations des différentes collectivités, dont l'objet est de renforcer les infrastructures portuaires pour accueillir plus de yachts et d'activités sur le site.
- Que les avenants n°1 et n°2 ont été approuvés le 13 février 2012 et le 31 octobre 2013 pour tenir compte de l'état d'avancement de l'opération et du réajustement du calendrier des dépenses, conduisant ainsi à de nouvelles modalités de versements des collectivités territoriales et de fait de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Signé le 14 Mai 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019**

- Que les financements publics portent essentiellement sur les travaux de construction et d'aménagement de la Grande forme, aujourd'hui finalisés, et sur le confortement des quais du port vieux.
- Que lors de la phase préparatoire des travaux des quais du port vieux, des travaux imprévus ont été découverts en lien avec une faiblesse structurelle des quais, engendrant ainsi des travaux supplémentaires pour un montant de 209 000 euros HT.
- Que ces travaux font l'objet d'un financement croisé de la part des collectivités, dont la participation représente pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, 26.67%.
- Que la Métropole s'est déjà engagée à verser à la SPL Ciotat Shipyards une subvention de 3 370 000 euros HT.
- Que ces travaux complémentaires imprévus portent le montant de la participation de la Métropole à 3 426 000 euros HT, soit une subvention complémentaire de 56 000 euros HT.

## **DELIBERE**

### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole, relatif à l'approbation de l'avenant n°3 à la convention avec la SPL Ciotat Shipyards relative au financement du Plan Stratégique à Long Terme, joint en annexe, ayant pour objet d'apporter une subvention complémentaire au financement des infrastructures de base, du fait de travaux imprévus, pour un montant de 56 000 euros HT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC